

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2017

AFFAIRES GENERALES

CIMETIERES

Modification du règlement des cimetières - Concession gratuite pour les soldats "Morts pour la France"

Mme Pascale CORRE présente le rapport suivant

Le règlement de la police des cimetières et des opérations funéraires, actuellement en vigueur, nécessite d'être modifié afin de répondre à l'article R 521-9 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et des Victimes de la Guerre (CPMIVG), qui indique que les communes peuvent accorder, à titre d'hommage public, une concession de longue durée gratuite aux familles des soldats bénéficiaires de la mention « Morts pour la France ».

L'article II-II-2 du Titre II du règlement est modifié en conséquence.

Vu l'avis de la Commission :

Finances, Economie, Commerce, Artisanat

Je vous propose :

- d'adopter l'ajout suivant à l'article II-II-2 du Titre II du règlement des cimetières :
« La Ville peut attribuer une concession individuelle, à titre gratuit, pour une durée de 50 ans (reconductible), aux soldats bénéficiaires de la mention "Morts pour la France", à la demande des familles qui ont souhaité que le corps du défunt leur soit restitué. La concession familiale qui accueille le soldat « Mort pour la France » bénéficie également de la gratuité, lors du renouvellement de celle-ci, et pour la durée de 50 ans. L'attribution gratuite de la concession se fera par arrêté du Maire. L'entretien de la tombe reste à la charge des familles, ou par défaut à la Ville, en cas de déshérence ou d'abandon »,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents et accomplir toutes formalités relatives à ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

§ § § § § §

Séance du Conseil Municipal du vendredi 30 juin 2017

Le Conseil Municipal, convoqué par lettre du vendredi 23 juin 2017, s'est réuni le vendredi 30 juin 2017, sous la présidence de M. ROBO Maire de VANNES.

Présents :

M. David ROBO, M. Lucien JAFFRE, M. François ARS, Mme Latifa BAKHTOUS, Mme Pascale CORRE, Mme Nadine DUCLOUX, Mme Jeanine LE BERRIGAUD, M. Pierre LE BODO, M. Michel GILLET, Mme Anne LE HENANFF, Mme Odile MONNET, Mme Christine PENHOUËT, M. Gérard THEPAUT, Mme Antoinette LE QUINTREC, M. Olivier LE COUVIOUR, M. Patrick MAHE O'CHINAL, Mme Christiane RIBES, Mme Violaine BAROIN, M. François BELLEGO, M. Jean-Christophe AUGER, Mme Cécile JEHANNO, Mme Annaïck BODIGUEL, Mme Hortense LE PAPE, M. Philippe FAYET, Mme Karine SCHMID, Mme Chrystel DELATTRE, Mme Isabelle LETIEMBRE, M. Frank D'ABOVILLE, M. Maxime HUGÉ, M. Olivier LE BRUN, Mme Caroline ALIX, M. Guillaume MORIN, M. Fabien LE GUERNEVE, Mme Ana BARBAROT, M. Christian LE MOIGNE, M. Simon UZENAT, M. Benoit RANC, M. Nicolas LE QUINTREC, M. Roland FAUVIN

Pouvoirs :

M. Franck POIRIER à M. Simon UZENAT
M. Gabriel SAUVET à Mme Jeanine LE BERRIGAUD
Mme Catherine LE TUTOUR à M. Olivier LE BRUN
M. Vincent GICQUEL à M. Lucien JAFFRE
M. Bertrand IRAGNE à M. Benoit RANC

Mme Micheline RAKOTONIRINA à M. Roland FAUVIN

Absent(s) :

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Mme Ana BARBAROT